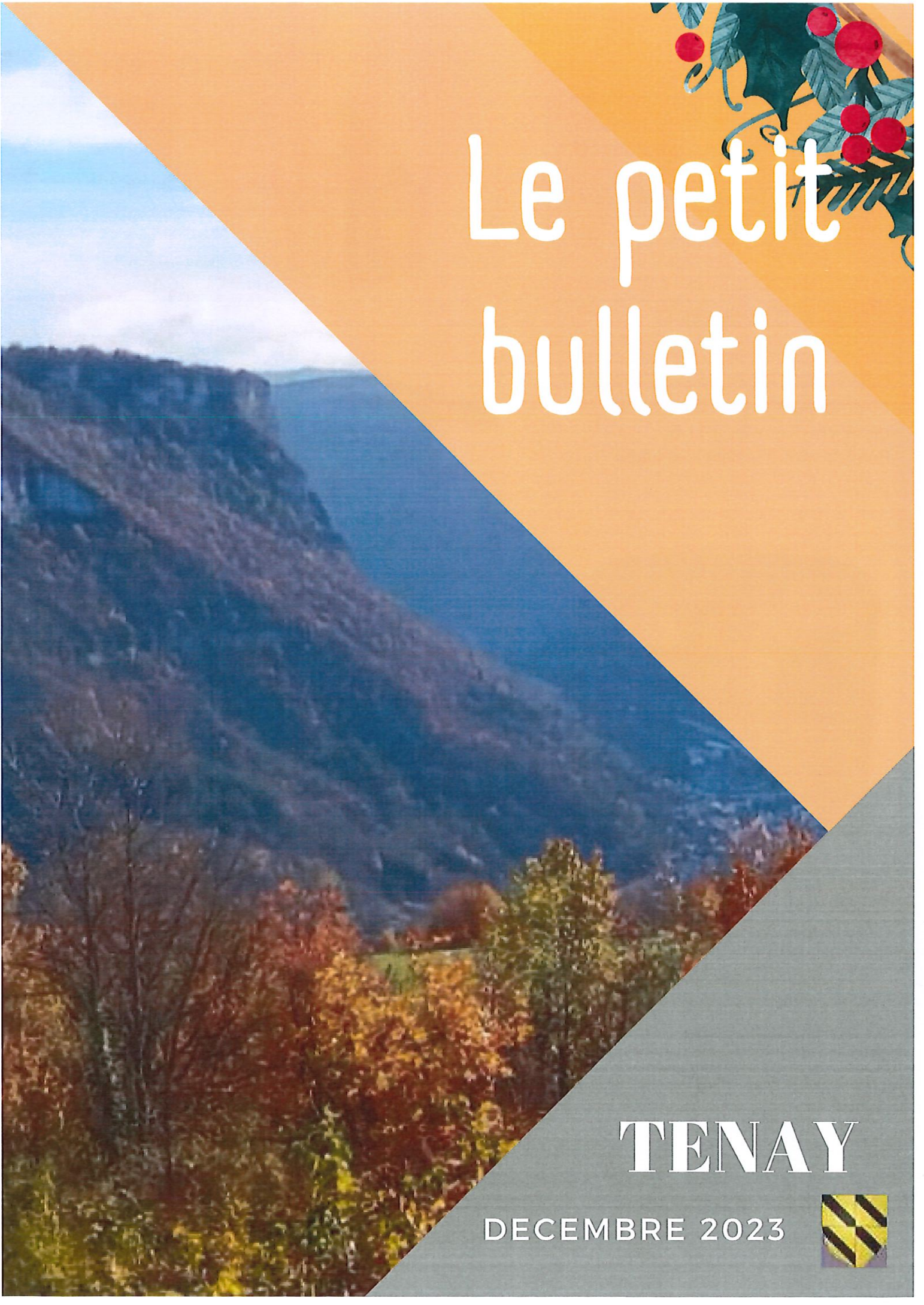




Le petit bulletin



TENAY

DECEMBRE 2023



FIBRE OPTIQUE

A partir du 30 janvier 2024, les foyers éligibles à la fibre pourront souscrire un abonnement fibre optique auprès d'un opérateur de leur choix.

Les nouveaux secteurs éligibles sont Malix et Champ Jupon.

VOEUX DU MAIRE

Gaël ALLAIN, Maire, vous invite à la cérémonie des vœux du Maire le dimanche 7 janvier à 11 h.
Rendez-vous à la Salle des Fêtes.



SERVICES DÉCHETS

Pour joindre les services liés aux déchets :

Le service déchèterie
04.74.46.46.03

Le service collecte
04.74.46.46.04



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Gaël ALLAIN, Maire, et habitants de Tenay se sont recueillis devant le monument aux morts, le 11 novembre 2023. Anciens Combattants, Conseillers, Ecoliers, Pompiers et Gendarme étaient présents.

FETE DE NOEL

Le 15 décembre, à partir de 18h, à la salle des fêtes de Tenay, retrouvez le marché de Noël des écoles. Au programme : spectacle des enfants, sapin, atelier de confection de décorations de Noël, vente de vin chaud, marrons, crêpes...

Et un invité surprise....



FERMETURE

La Mairie sera fermée du samedi 23 décembre au lundi 1er janvier inclus.

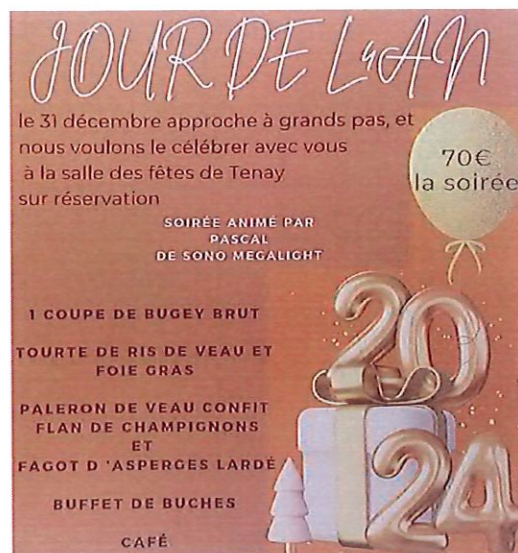


JARDINS

Les locataires de parcelles de jardins peuvent d'ores et déjà se présenter en Mairie pour régler l'année 2024.

REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

La Boulangerie "Le Hérisson Gourmand" organise une soirée le 31 décembre 2023, à la Salle des Fêtes de Tenay. La soirée sera animée par Sono Megalight.
La soirée est à 70€, sur réservation.



RECENSEMENT

La Commune de Tenay aurait dû être recensée début 2023. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, la collecte de toutes les communes a été décalée d'un an. Tenay sera donc recensée en 2024 (du 18 janvier au 17 février).

Le recensement, à quoi ça sert ?

C'est sûr : Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Tous les acteurs du recensement sont tenus au secret professionnel.

C'est utile : Il permet de déterminer la population légale de la Commune dont découle la contribution de l'Etat à son budget. Il permet de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation.

C'est simple : Les habitants des adresses individuelles recevront directement dans leurs boîtes aux lettres les codes internet pour se recenser sans visite de l'agent recenseur. Il suffit de quelques minutes pour répondre au questionnaire internet. A défaut, l'agent recenseur remettra les questionnaires papier.

C'est obligatoire : Le refus de répondre à l'enquête est sanctionné d'une amende.



REPAS DE NOEL

Le repas de Noël à la cantine scolaire aura lieu le jeudi 21 décembre.

Exceptionnellement, les parents qui veulent inscrire les enfants pourront les inscrire jusqu'au 19 décembre.



CALENDRIER DES COLLECTES

Le calendrier des collectes 2024 est disponible en Mairie.
Pour rappel, les bacs d'ordures et sacs jaunes doivent être déposés uniquement la veille du ramassage.



OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi et le samedi 9 décembre de 8 h 30 à 12 h 00**

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

FRANCE SERVICES

Accueil à la Mairie le
vendredi matin
sur rendez-vous
pris au préalable

06 22 95 90 58

ou

strambert@france-services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

**Permanences à la maison
médicale de St-Rambert le
samedi matin**

- Dr CUGNIET
(Tél 04 74 36 40 64) :
le 16/12

- Dr PACCALLET
(Tél 04 74 36 32 03)
Le 09/12



DECHETTERIE

Jusqu'à 25 passages gratuits
par foyer et par an.



**A partir du 26ème passage
le coût est de
8 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- **Le vendredi 08 décembre**
- **Le vendredi 22 décembre**



Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :
www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets »,
« Taxe Incitative Déchets ».

SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie
ou à la supérette TOUT EN M'AIN.

Prochaines collectes :

- **Le lundi 11 décembre**
- **Le mardi 26 décembre**

